Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le 21/06/2024
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL11-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Métropole de Lyon
Commune de Bron

BRON
Tradition & Innovation

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 JUIN 2024

Publiée sur le site Internet de la Ville : 26 juin 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PALLUY

Membres présents : 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donnés pouvoir : 7

Mme Nathalie BRAMET REYNAUD pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
Mme Sonia GRANDSERRE pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Marion CARRIER
Mme Marie BRUNET pouvoir à Mme Muriel ROBIC
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL

Membres absents: 3

Mme Linda TABTE, M. Fatih DEMIRAY, Madame Nesrine MECHKAR

Délibération n°20240619DEL11

FINANCES
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 budget principal Ville de Bron

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF
Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le 21/06/2024
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL11-DE

Après le vote du compte de gestion et du compte administratif de la Ville, il appartient à l'assemblée délibérante d'affecter le résultat excédentaire constaté à la section de fonctionnement.

Les résultats 2023 sont les suivants :

- résultat de la section d'investissement	- 278 344,20 €
- résultat de la section de fonctionnement	+ 4 473 648,12 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de besoin de financement de la section d'investissement (y compris la balance des restes à réaliser) de l'exercice précédent. Cette opération donne lieu à l'émission d'un titre de recette au compte 1068.

Le besoin de couverture est, au titre de l'année 2023 de :

déficit de la section d'investissement	- 278 344,20 €
besoin de couverture des restes à réaliser	- 1 638 440,15 €
soit un besoin de financement total de	- 1 916 784,35 €

Le montant de l'affection au compte 1068 ne peut donc être inférieur à 1 916 784,35 €.

Le solde peut, au choix du Conseil Municipal, être affecté en réserve au compte 1068 ou simplement reporté en section de fonctionnement sur la ligne 002 «excédent de fonctionnement reporté». Il ne fait alors l'objet d'aucune écriture budgétaire.

Au regard des besoins en investissement, je vous propose d'affecter l'intégralité du résultat de la section de fonctionnement, soit 4 473 648,12 € au compte 1068 pour financer la section d'investissement.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AFFECTER** le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 tel qu'il vous a été présenté ci-dessus,

- **DIRE** que cette affectation de résultat sera reprise dans la décision modificative n° 1 au Budget Principal de la commune pour l'exercice 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Signé par : Jérémie BRÉAUD
Date : 20/06/2024
Qualité : LE MAIRE

Jérémie BREAUD